

**SÉANCE ORDINAIRE**  
**13 AVRIL 2011**

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi 13 avril 2011, à 19h30, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil :

<b>Harold Gagnon</b>	(Lac-Etchemin)
<b>Gilles Gaudet</b>	(Sainte-Aurélie)
<b>Martine Boulet</b>	(Saint-Benjamin)
<b>Adélarde Couture</b>	(Saint-Camille)
<b>Denis Beaulieu</b>	(Sainte-Justine)
<b>Suzanne C. Guenette</b>	(Saint-Louis)
<b>René Leclerc</b>	(Saint-Luc)
<b>Marielle Lemieux</b>	(Saint-Magloire)
<b>Pierre Poulin</b>	(Saint-Prosper)
<b>Richard Fauchon</b>	(représentant de Sainte-Rose-de-Watford)
<b>Denis Boutin</b>	(Sainte-Sabine)
<b>Jean Paradis</b>	(Saint-Zacharie)

formant quorum sous la présidence de monsieur **Hector Provençal**, préfet.

Le maire de la Municipalité de Saint-Cyprien, monsieur **Ronald Gosselin**, ayant avisé de son absence et de celle du substitut.

Monsieur Fernand Heppell, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est aussi présent.

**1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE :**

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, monsieur Hector Provençal, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**2011-04-01**

**2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN  
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1.0 Ouverture de la séance.**
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour.**
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2011, et suivi.**
- 4.0 Compte-rendu du comité administratif du 30 mars 2011 : dépôt.**
- 5.0 Présentation des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010.**
- 6.0 Intervention et/ou dossiers du CLD :**
  - 6.1 Fonds de diversification :
    - 6.1.1 Bilan des activités 2009.
    - 6.1.2 Plan d'action 2010.
  - 6.2 Autres sujets (s'il y a lieu).
- 7.0 Dossiers en aménagement et développement du territoire :**
  - 7.1 Certificat de conformité, Municipalité de Sainte-Rose.
  - 7.2 Demande d'autorisation à la CPTAQ, Hydro-Québec.

- 7.3 Projet d'entente intermunicipale, service d'inspection : dépôt.
- 7.4 Modification du schéma d'aménagement : projet d'agrandissement du périmètre urbain de Saint-Magloire.
- 7.5 Avis d'intervention ministère des Transports, Sainte-Justine.
- 8.0 Affaires courantes :**
  - 8.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions.
  - 8.2 Projet de règlement relatif à la rémunération des élus : avis de motion.
  - 8.3 Renouvellement assurance collective.
  - 8.4 Rapports annuels d'activités (années 1 à 4) pour la mise en œuvre du schéma incendie.
  - 8.5 Résolution relative au transport collectif à l'intention du ministère des Transports.
  - 8.6 Planification d'une rencontre de travail.
- 9.0 Divers rapports de comités, rencontres et colloques (s'il y a lieu).**
- 10.0 Administration :**
  - 10.1 Listes des comptes à payer.
  - 10.2 État des encaissements et déboursés.
- 11.0 Correspondance et communications.**
- 12.0 Varia :**
  - 12.1 Relais pour la vie.
  - 12.2 Numéros civiques.
- 13.0 Période de questions.**
- 14.0 Clôture de la séance.**

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2011, ET SUIVI :**

**2011-04-02**

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON  
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2011 soit adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**4.0 COMPTE-RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 30 MARS 2011 : DÉPÔT :**

Compte-rendu déjà transmis avec l'avis de convocation.

**5.0 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2010 :**

Monsieur Gilbert Plante, de la firme Blanchette Vachon et Associés, dépose et procède à la présentation du rapport des vérificateurs et des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010. Copie de ce rapport est remise à chacun des membres du Conseil des maires.

**2011-04-03**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins approuve le rapport des vérificateurs et les rapports financiers tels que préparés par la firme Blanchette Vachon et Associés pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2010;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Fernand Heppell, soit autorisé à signer ces rapports financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010, et à en transmettre copie au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**6.0 Intervention et/ou dossiers du CLD :**

**6.1 Fonds de diversification :**

**2011-04-04**

**6.1.1 Plan de diversification et de développement (Bilan des activités 2009) :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE GILLES GAUDET,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires accepte le *Bilan des activités 2009* tel que recommandé par le comité de diversification et de développement de la MRC, et dont copie a été remise à chacun des membres de ce Conseil par le directeur général du CLD;

ET QUE ce *Bilan des activités 2009* soit soumis pour approbation au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2011-04-05**

**6.1.2 Plan de diversification et de développement (Plan d'action 2010) :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR RICHARD FAUCHON  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires accepte le *Plan de diversification et de développement 2010* tel que recommandé par le comité de diversification et de développement de la MRC, et dont copie a été remise à chacun des membres de ce Conseil par le directeur général du CLD;

ET QUE ce plan soit soumis pour approbation au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**6.2 Autres sujets :**

**6.2.1 Partenariat avec la Chambre de commerce de Bellechasse :**

Le directeur général du CLD, monsieur Yvon Lévesque, fait part de l'intérêt de la Chambre de commerce de Bellechasse et du CLD à consolider certains partenariats de nature à favoriser le réseautage des entreprises.

Les municipalités et les entreprises qui ne sont pas desservies par une Chambre de commerce seront invitées à devenir membre de la Chambre de commerce de Bellechasse.

Monsieur Lévesque précise qu'une semblable collaboration a déjà été établie avec la Chambre de commerce de l'est de la Beauce.

### **6.2.2 Assemblée générale annuelle du CLD :**

Le directeur du CLD rappelle la tenue de l'assemblée générale annuelle du CLD qui se tiendra le mercredi 20 avril prochain, à 19h30, au Relais 4 Saisons à Saint-Magloire.

### **6.2.3 Projets en cours :**

Monsieur Lévesque note que des projets de développement sont présentement en cours dans notre MRC. Il fait part, à titre d'exemple, d'une étude qui s'amorcera bientôt pour le développement d'un « fromage des Etchemins ».

## **7.0 DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :**

### **7.1 Certificat de conformité, Municipalité de Sainte-Rose :**

2011-04-06

#### **Certificat de conformité relatif au règlement no 04-2011 de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford :**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford a adopté le 4 avril 2011, le règlement no 04-2011;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de modifier les limites de certaines zones du périmètre urbain pour créer une nouvelle zone industrielle;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de l'article 137.2 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme* ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN PARADIS  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que le règlement no 04-2011, tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford, est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général, monsieur Fernand Heppell, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

### **7.2 Demande d'autorisation à la CPTAQ, Hydro-Québec :**

2011-04-07

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet d'implantation du parc éolien du Massif-du-Sud, Hydro-Québec devra nécessairement relier cette nouvelle source d'énergie à son réseau de distribution;

CONSIDÉRANT QUE le tracé projeté de la ligne de transport de 120 KV reliant le projet éolien au poste de Sainte-Germaine doit emprunter certaines portions de la zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec doit obtenir une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet Hydro-Québec requiert la recommandation de la MRC des Etchemins à l'égard de la susdite demande d'autorisation et que cette recommandation doit être motivée en fonction des critères de l'article 62 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA);

CONSIDÉRANT l'analyse des critères de l'article 62 et telle que déposée en annexe à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que la demande d'autorisation d'Hydro-Québec devrait être accordée et ce considérant l'analyse des critères de l'article 62 (voir annexe).

QUE le Conseil des maires considère ce projet conforme aux dispositions du schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Etchemins;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.  
ADOPTÉE UNANIMEMENT.

ANNEXE À LA RÉSOLUTION 2011-04-07  
**AVIS DU CONSEIL de la MRC DES ETCHEMINS**  
**ANALYSE DU DOSSIER vs L'ARTICLE 62 de la LPTAAQ**  
**Dossier : Hydro-Québec, ligne 120 KV du parc éolien Massif-du-Sud**

- 1° **le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants :**  
Les meilleurs sols sont de classes 4 et 5.
- 2° **les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture :**  
Très peu de terres agricoles sont concernées par le projet de ligne de transport d'énergie d'Hydro-Québec. Dans les faits, c'est seulement un peu plus de 2 hectares de terres cultivées, sur le territoire de Lac-Etchemin, qui seront surplombées par la nouvelle ligne de 120 KV. Une fois la ligne implantée, les producteurs agricoles auront toujours la possibilité d'utiliser les sols sous-jacents à l'infrastructure d'Hydro-Québec à des fins agricoles.
- 3° **les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles découlant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 4° du deuxième alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme :**  
La MRC considère les effets de l'implantation de la ligne 120 KV négligeable. En effet, Hydro-Québec a fait les efforts nécessaires visant à réduire au minimum les effets négatifs en utilisant un corridor longeant les limites des lots et les secteurs boisés. De plus, il s'agit en grande partie d'un ajout en parallèle à un corridor déjà utilisé par Hydro-Québec.
- 4° **les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale :**  
Idem au point précédent (3).
- 5° **la disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada ou sur un lot compris dans le territoire d'une communauté :**  
Les efforts consentis par Hydro-Québec ont permis une intégration somme toute harmonieuse. Le tracé retenu répond aux préoccupations du milieu. Compte tenu de la nature linéaire de l'infrastructure et qu'il faut nécessairement rejoindre le point A au point B, il nous semble difficile d'éliminer toute contrainte.

- 6° l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles :**  
Le projet d'Hydro-Québec ne met pas en péril les installations d'élevage et les activités agricoles du milieu. L'homogénéité du milieu n'est aucunement remise en cause.
- 7° l'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région :**  
Aucun effet significatif sur les ressources eau et sol.
- 8° la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture :**  
Compte tenu de la nature du projet, ce critère n'est pas applicable.
- 9° l'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique :**  
Ce projet de ligne 120 KV est nécessaire pour l'exploitation du parc éolien Massif-du-Sud, advenant sa réalisation bien sûr. Les représentants du milieu municipal et régional se sont prononcés favorablement et majoritairement en faveur du projet éolien qui représente un apport économique très important pour nos communautés.
- 10° les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie :**  
Les retombées économiques du projet éolien permettront de préserver les acquis du parc régional Massif-du-Sud et de pouvoir investir dans cet équipement régional. D'autres projets connexes au parc régional pourront s'y appuyer.

### **7.3 Projet d'entente intermunicipale, service d'inspection : dépôt :**

Monsieur Yvon Lacombe, coordonnateur du service de l'aménagement, dépose un projet d'entente intermunicipale ayant pour principal objectif de permettre à l'ensemble des municipalités de la MRC de partager un service d'inspection en bâtiments et en environnement et ce en fonction de leurs besoins respectifs.

Monsieur Lacombe présente les principaux points du projet d'entente. Il est convenu qu'une copie du projet sera transmise à chaque conseil municipal afin d'obtenir leur avis dans les 60 jours suivant la transmission du document, et ce tel que prévu à l'article 569 et suivants de Code municipal.

### **7.4 Modification du schéma d'aménagement : projet d'agrandissement du périmètre urbain de Saint-Magloire :**

Suite à l'assemblée publique de consultation, aucun avis ou représentation défavorable n'a été reçu. Monsieur Yvon Lacombe, coordonnateur du service de l'aménagement, indique que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire émettra son avis sur le projet de règlement d'ici le 13 mai (délai de 60 jours). Advenant le cas où cet avis du ministre était transmis avant la prochaine séance du conseil (4 mai), le règlement pourra être adopté sans plus de délai. Aussi, afin de ne pas retarder l'adoption du règlement, un avis de motion devrait être donné à la présente séance.

### **AVIS DE MOTION**

Je soussigné, Harold Gagnon, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance du Conseil des maires, un règlement de modification du schéma d'aménagement visant l'agrandissement du périmètre urbain de la Municipalité de Saint-Magloire.

---

Harold Gagnon, maire

2011-04-08

**7.5 Avis d'intervention ministère des Transports, Sainte-Justine :**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec projette des travaux de reconstruction d'une portion de la route 204 sur le territoire de Sainte-Justine;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, le ministère a transmis à la MRC un avis d'intervention en conformité avec les articles 149 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 152 de la susdite loi, la MRC doit donner son avis sur la conformité du projet relativement aux dispositions du schéma d'aménagement et ce, dans les 120 jours suivant la transmission de l'avis d'intervention;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,  
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que le projet de reconstruction d'un tronçon de la route 204, tel que déposé par le ministère des Transports du Québec, est conforme aux dispositions du schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Etchemins;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.  
ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2011-04-09

**Ajournement pour huis-clos :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,  
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE  
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit ajournée pour une période de 15 minutes avant la pause afin de tenir une brève rencontre de travail à huis-clos.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Tous les membres du Conseil présents à l'ouverture de l'assemblée sont de retour à la reprise de la séance.

**8.0 AFFAIRES COURANTES :**

**8.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions :**

Monsieur le préfet fait part des principales activités auxquelles il a participé depuis la dernière séance.

**8.2 Projet de règlement relatif à la rémunération des élus : avis de motion :**

Le directeur général adjoint, monsieur Martin Roy, dépose un projet de règlement relatif à la rémunération des élus.

**AVIS DE MOTION**

Je soussigné, Adélarde Couture, donne avis que le projet de règlement fixant la rémunération des élus déposé à la présente séance sera soumis pour approbation lors d'une prochaine séance du Conseil des maires.

---

Adélarde Couture, maire

2011-04-10

**8.3 Renouvellement assurance collective :**

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Financier AGA inc. a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Municipalité régionale de comté des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Financier AGA inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2011 au 30 avril 2012, sont justifiées;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Financier AGA inc. indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel avec l'assureur en est à sa troisième année pour une durée maximale de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil des maires ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Municipalité régionale de comté des Etchemins et qu'ils jugent opportun de les accepter;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE,  
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ-Vie concernant l'assurance collective des employés de la Municipalité régionale de comté des Etchemins pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2011 au 30 avril 2012 au montant de 48 795,23\$, taxes incluses;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Richard Paquin du Groupe Financier AGA inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2011-04-11

**8.4 Rapports annuels d'activités (années 1 à 4) pour la mise en œuvre du schéma incendie :**

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités du territoire de la MRC ont complété et transmis les rapports annuels d'activités (années 1 à 4) pour la mise en œuvre du schéma incendie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à la préparation d'un rapport consolidé à partir des rapports annuels complétés par les municipalités locales;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN  
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins confirme que toutes les municipalités du territoire de la MRC ont complété et transmis les rapports annuels d'activités (années 1 à 4) pour la mise en œuvre du schéma incendie;

QUE la MRC a procédé à la préparation d'un rapport consolidé à partir des rapports annuels complétés par les municipalités locales;

ET QUE ce rapport consolidé soit transmis à la Direction générale de la sécurité civile et sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique, avec copie conforme à monsieur Claude Labrie, conseiller en sécurité incendie au ministère et responsable de notre MRC.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.



2011-04-12

**8.5 Résolution relative au transport collectif à l'intention du ministère des Transports :**

CONSIDÉRANT les sommes prévues pour le développement du transport collectif sur le territoire de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE Transport Autonomie Beauce-Etchemins accepte d'assumer le mandat de développer le transport collectif sur le territoire de la MRC et qu'il y a ainsi lieu de transférer à cet organisme les sommes prévues pour ce développement;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC des Etchemins autorise le versement d'une somme totale de sept mille dollars (7 000\$) à Transport Autonomie Beauce-Etchemins, pour l'exercice financier 2011, et ce pour le développement du transport collectif sur le territoire de la MRC des Etchemins;

ET QUE la direction régionale du ministère des Transports soit informée de cet investissement pour l'exercice 2011 dans le développement du transport collectif sur le territoire de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**8.6 Planification d'une rencontre de travail :**

Tel que convenu au début de la présente séance, une rencontre de travail et d'information se tiendra le 16 mai prochain avec des représentants du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE). Une autre rencontre de travail se tiendra sur divers sujets le 21 de ce mois à la suite de la reprise de la présente séance que l'on devra ajourner en fin de rencontre, ce soir.

2011-04-13

**8.7 Nomination comité – Passion FM :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN,  
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE  
ET RÉSOLU

QUE monsieur Harold Gagnon soit désigné à titre de représentant de la MRC au Conseil d'administration de Passion-FM, compte tenu que monsieur Adélarde Couture a demandé d'être remplacé à ce poste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**9.0 DIVERS RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES (S'IL Y A LIEU) :**

**9.1 Etchemins en forme :**

Monsieur le maire Denis Beaulieu, représentant de la MRC auprès d'Etchemins en forme, soulève un questionnement sur le fonctionnement et l'impact concret des activités de l'organisme au sein des municipalités. Il ressort, des interventions à ce sujet, que cet impact semble très différent d'une municipalité à l'autre. Monsieur Beaulieu note qu'il reviendra sur le sujet suite à une prochaine rencontre de l'organisme.

**10.0 ADMINISTRATION :**

2011-04-14

**10.1 Listes des comptes à payer :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC  
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant 299 893,46\$ incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au livre des minutes des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

## **10.2 État des encaissements et déboursés :**

État transmis avec l'avis de convocation.

## **11.0 CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS :**

### **11.1 Laurent Lessard, ministre du MAMROT :**

Transmission d'un chèque de 46 816\$ représentant le versement final de l'aide financière accordée pour la Municipalité de Saint-Magloire dont le projet visait l'achat d'un camion incendie, lequel avait été soumis dans le cadre du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté – Volet 5B*. Correspondance déposée.

### **11.2 Le Comité du Centenaire de Saint-Luc-de-Bellechasse :**

Demande de contribution dans le cadre d'activités de financement pour les festivités du Centenaire qui se tiendront principalement du 19 au 22 juillet 2012.

Le comité administratif a formulé une recommandation à l'effet de contribuer aux Fêtes du Centenaire de la Municipalité pour la même somme versée aux autres municipalités qui ont tenu de telles festivités au cours des dernières années, soit la somme totale de cent dollars (100\$).

**2011-04-15**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU  
ET RÉSOLU

QUE la MRC contribue aux Fêtes du Centenaire de Saint-Luc-de-Bellechasse pour un montant de cent dollars (100\$).

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

### **11.3 Centre de santé et de services sociaux des Etchemins :**

Invitation à la 3<sup>e</sup> rencontre des partenaires de l'Habitation sociale des Etchemins, le 18 avril, au Centre civique de Sainte-Justine, de 17h30 à 20h30, la dernière s'étant tenue en mars 2009. Invitation déjà adressée aux maires, directions et présidences des OMH, et autres organismes d'habitation. Correspondance déposée.

### **11.4 Municipalité de Saint-Benjamin :**

Résolution demandant une modification au schéma de couverture de risques en incendie pour tenir compte que la Municipalité ne possède plus de camion citerne et qu'elle a fait l'acquisition d'une autopompe 2009 en remplacement de l'autopompe 1969. Correspondance déposée.

Dossier remis à notre coordonnateur, monsieur Pierre Morneau pour suivi.

### **11.5 Direction régionale, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) :**

Transmission d'une pochette d'information sur l'ensemble des subventions du MDEIE.

Tel que déjà noté, une rencontre de travail et d'information est prévue à ce sujet pour les membres du Conseil des maires le 16 mai prochain.

#### **11.6 Danie Croteau, directrice régionale du MAMROT :**

Transmission du versement de la subvention 2010-2011 du Pacte rural, soit 429 513,06\$ lequel inclut le financement des postes d'agents de développement rural. Correspondance déposée.

#### **11.7 Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean :**

Document intitulé *Portrait préliminaire* remis par madame Marielle Lemieux, représentante substitut de la MRC auprès de l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean. Copie déposée à chacun des membres du Conseil des maires.

Madame Lemieux note que les données de notre MRC inscrites à ce portrait préliminaire devront être vérifiées. Elle informe monsieur Denis Boutin, représentant de la MRC auprès de cet organisme, que l'OBV du fleuve Saint-Jean tiendra son assemblée générale le 15 juin prochain à Pohénégamook.

#### **12.0 VARIA :**

##### **12.1 Relais pour la vie :**

Monsieur le maire Harold Gagnon rappelle la tenue de la marche de l'organisme *Relais pour la vie* le 4 juin prochain. Il invite les membres du Conseil des maires, à titre personnel, à y participer ou à contribuer financièrement à sa propre participation.

##### **12.2 Numéros civiques :**

Monsieur le maire Denis Beaulieu vérifie l'intérêt des municipalités à un éventuel achat regroupé pour l'installation de numéros civiques phosphorescents sur poteaux dans les secteurs hors périmètres urbains (secteurs peu denses et numéros civiques peu visibles). De telles installations permettent aux services d'urgences de situer plus rapidement les adresses, évitant ainsi des minutes précieuses en situation d'urgence (services incendie, ambulances, police).

Le directeur général adjoint note qu'il a récemment fait suivre une communication à ce sujet à toutes les municipalités.

Chacun prendra connaissance de la documentation sur le sujet qui sera ramené ultérieurement.

##### **12.3 Centenaire de Saint-Luc :**

Monsieur le maire René Leclerc fait part qu'il sollicitera les membres du Conseil, à titre personnel, pour contribuer à une activité de financement en vue du Centenaire de la Municipalité de Saint-Luc.

#### **13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Aucune question n'est soumise.

2011-04-16

**14.0 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE :**

À 21h55,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON  
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit ajournée au jeudi 21 avril 2011 à 19h30;

ET QUE les sujets suivants soient considérés lors de cet ajournement :

- Avis de motion à l'effet de la présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement modifiant le Règlement régional relatif à la protection et la mise en valeur des forêts privées.
- Poste de technicien(ne) en évaluation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

---

PRÉFET

---

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER